

L'Actu Pôle GD

décembre 2009

Des nouvelles du pôle...

Au revoir Julie et Valérie... Bienvenue à Elise Canion, récemment recrutée comme chargée de communication ! Elise Canion et Frédéric Jomaux forment donc à présent l'équipe du pôle afin de vous aider dans vos démarches de GD.

Le pôle GD vous souhaite de joyeuses fêtes en ce mois de décembre 2009. Bientôt 2010, « année de la biodiversité »... À l'occasion de cet événement international, de multiples activités sont prévues en Belgique tout au long de l'année 2010, parmi lesquelles :

- Un programme télévisé dédié à la biodiversité et aux politiques environnementales ;
- Une campagne nationale d'engagement intitulée « Je donne vie à ma planète » ;
- Un almanach de la biodiversité, proposant diverses actions quotidiennes contribuant à la préservation de la biodiversité ;
- Le lancement d'un jeu de piste à Bruxelles ;
- L'organisation d'événements destinés à sensibiliser le grand public à l'importance du rôle des abeilles et de la pollinisation pour le maintien de la biodiversité.

En Région wallonne, vous aurez l'occasion d'assister à la campagne de communication « 52 semaines de biodiversité », qui développera un thème chaque semaine pendant un an, relatif à la préservation et au développement de la biodiversité.

L'objectif de cette campagne est d'éveiller les consciences au sein du grand public et de donner une visibilité des actions entreprises par la Région wallonne.

Lancement d'un concours d'idées : notre newsletter n'a pas de nom !

Aidez-nous à lui en trouver un en émettant vos suggestions à l'adresse suivante : elise@gestiondifferentiee.be. Vos idées seront recueillies jusqu'au 15 février, puis un vote déterminera le gagnant ! À vous de jouer !

Auprès de mon arbre...

Respectons les arbres !

La Société Française d'Arboriculture mène en ce moment une campagne de communication, intitulée « Respectons les arbres », afin de lutter contre la taille radicale des arbres ornementaux et de promouvoir les bonnes pratiques d'élagage. Afin de diffuser le plus largement possible l'information sur la bonne gestion du patrimoine arboré, la SFA a réalisé divers documents de communication, comme cette vidéo, ou cette bande dessinée ou encore cette plaquette, reproductible et diffusable à volonté au sein de vos services ou auprès des professionnels de l'élagage qui travaillent dans votre commune.

Lancée officiellement en septembre, la campagne de la SFA met l'accent sur les impacts d'une taille excessive ou drastique, d'un point de vue biologique, esthétique, sécuritaire et économique. Des arguments en faveur d'une taille plus douce et plus respectueuse de l'arbre, qui, ne l'oublions pas, est un être vivant !

Le site de la SFA : www.sfa-asso.fr/

Arboresco est une association regroupant des artisans de l'arbre soucieux de son respect à travers des interventions douces et adaptées au sujet. Ils luttent contre toutes formes d'opérations agressives susceptibles de porter gravement atteinte à l'arbre. Les principaux objectifs de cette association d'arboristes-grimpeurs sont d'informer et de sensibiliser au fait que l'arbre est un être vivant, et que de ce fait, les pratiques de taille et d'élagage doivent prendre en compte sa biologie et son architecture. Arboresco peut vous apporter conseils et services d'entretien et d'aménagement. Pour plus d'informations, consultez notre base de données « services », ou rendez vous sur le site d'Arboresco : www.arboresco.org. Vous pouvez aussi visionner notre reportage sur la bonne gestion du patrimoine arboré.

Les arbres urbains aiment les mélanges...

Développée il y a 25 ans à Angers (France), la technique du mélange terre-pierre a pour objectif de rendre accessible aux usagers de l'espace public les zones d'emprise des fosses de plantation, tout en évitant le compactage du sol et en maintenant un milieu d'accueil favorable pour l'arbre. La caractéristique principale de ce mélange est donc d'être incompressible sans toutefois contraindre le développement du système racinaire. Il y a cependant quelques règles à respecter pour que la technique soit efficace : deux volumes de pierre pour un volume de terre, associée si nécessaire à des amendements et une fumure. Cette terre doit être d'une qualité irréprochable, il vaut mieux en vérifier l'origine et la composition. La terre s'insère dans les espaces résiduels entre les pierres, d'où l'intérêt de choisir des pierres concassées, dont la granulométrie se situe entre 40 et 90 mm. La nature des pierres est également importante en fonction du pH du sol et de l'essence plantée. Le mélange sera réalisé avec une terre ayant une faible teneur en eau, et sera préférentiellement mis en oeuvre en conditions climatiques sèches (été). La ville d'Angers procède par un dépôt du mélange en trois couches successives de 30cm d'épaisseur, chaque fois compactée avant le dépôt de la couche suivante...

Vous souhaitez en savoir plus à ce sujet ? Consultez la rubrique «base de données» sur le site www.plante-et-cite.fr, et allez jeter un oeil dans «fiches de synthèse»!



L'arbre mort, source de vie !

Au parc de la Citadelle, à Lille (Nord-59), le bois mort est conservé et laissé sur place sous différentes formes. Tas de branches posés au sol ou arbres morts maintenus sur pied, le bois mort est une source de vie pour de multiples espèces animales et végétales. De plus, sa dégradation contribue au renouvellement de la matière organique du sol.

Maintenu debout, avec toutes les mesures de sécurité et de surveillance qui s'imposent, l'arbre sénéscent offre gîte et couvert aux chauves-souris, chouettes hulottes et pics épeiches. Si l'arbre est abattu, il n'est pas perdu pour autant : coupé en morceaux, ses branches seront entassées pour permettre l'accueil de hérissons, voire de renards.

En fait, il est bénéfique pour un très grand nombre d'espèces (insectes xylophages, champignons, bactéries, oiseaux, ...) et contribue à restaurer une chaîne alimentaire souvent rompue par des années d'élimination intensive du bois mort.

Le bois mort (branches, gros morceaux de tronc..) peut être utilisé à d'autres fins qui permettront d'intégrer de la naturalité au sein des aménagements d'un parc urbain : constitution de bancs, d'obstacles physiques destinés à réguler les flux de fréquentation, de délimitations d'espaces...

Qu'en est-il de la sécurité pour les usagers ? Correctement élagué, l'arbre mort sur pied ne représente pas de danger. Il ne reste qu'un poteau, d'une hauteur de 5 à 6m, généralement stable pendant quelques années encore. La surveillance par les services espaces verts est primordiale, et tout arbre présentant un risque pour les usagers doit être abattu. Pour rassurer le public, la Direction des Parcs et Jardins de Lille appose des panneaux d'informations directement sur l'arbre.

La ville doit cependant faire face à quelques problèmes causés par les usagers : réalisation de feux avec les branches mortes, déplacements des morceaux de bois coupés... Une communication à destination du public est donc essentielle.

Vous souhaitez avoir une information pratique ou plus précise sur la conservation du bois mort? Contactez **Yohan Tison**, écologue à la Direction des Parcs et jardins de la ville de Lille : (ytison@mairie-lille.fr)

Des nouvelles de ... Grande-Synthe

La commune, déjà bien connue pour sa démarche de gestion différenciée, a récemment obtenu une fleur d'or au concours national des villes fleuries. Il s'agit de la plus haute distinction remise par l'association. La fleur d'or « récompense les efforts de la ville envers l'embellissement des espaces verts, le développement durable et le cadre de vie offert aux habitants. » Par ailleurs, Grande-Synthe a reçu un prix pour la participation des citoyens au jardinage. La ville a déjà reçu d'autres distinctions : prix national de l'Arbre, médaille d'argent du concours européen des Villes et Villages fleuries.



L'ortie, hors la loi ?

« Au printemps, dès que les orties poussent et avant qu'elles ne fleurissent, récoltez 1 kg de feuilles fraîches et mettez à macérer dans 10 litres d'eau de pluie pendant 8 jours. Filtrez avec un tissu, mettez en bouteille et stockez au frais. Ce purin, très concentré, ne doit jamais être utilisé pur. Pulvérisé à 5% en solution sur toutes vos plantes, tous les dix à 15 jours selon leur croissance, il fortifie, vivifie et protège des pucerons et des maladies. En solution à 20% arrosée tous les 10 à 15 jours, c'est un excellent engrais et régénérateur du sol. »

Ce texte est extrait du livre Purin d'ortie et Cie, co-écrit par E. Petiot, paysagiste, professeur et jardinier bio convaincu, et a valu à ce dernier, en 2006, une perquisition des services français de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, arguant la violation de la loi d'orientation agricole du 5 janvier de la même année. La LOA française de 2006 interdit en effet « toute publicité commerciale et toute recommandation pour les produits phytopharmaceutiques contenant une ou plusieurs substances actives destinées au traitement des végétaux, dès lors que ces produits ne bénéficient pas d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) ou d'une autorisation de distribution pour expérimentation ». E. Petiot risque alors 75 000 euros d'amende ! Face à la pression des associations, telles le collectif Ortie et Compagnie ou encore celui des Amis de l'ortie, et la Confédération paysanne, un amendement en faveur de l'urticacée est voté. L'ortie est soustraite des interdictions et intégrée au sein d'une nouvelle appellation : « préparations naturelles peu préoccupantes ».

Une bataille gagnée ne signifiant pas « avoir gagné la guerre », le conflit est de nouveau d'actualité puisque le gouvernement Sarkozy a remis en vigueur, depuis juin dernier, l'interdiction d'utiliser, de promouvoir ou de diffuser les PNPP sans homologation, autrement dit, sans brevet. Rappel : le coût d'un brevet se situerait entre 200 000 et 300 000 euros ! Et que de procédures, lourdes, complexes et interminables, pour inscrire un produit à la liste homologuée...

N'y aurait-il pas quelques lobbies de l'industrie agrochimique derrière ce revirement ? Le Grenelle prévoit pourtant bien une réduction de 50% de la quantité de pesticides d'ici 2018, mais alors que prévoit-il comme alternative, si les PNPP sont interdits ? Faire payer aux agriculteurs, jardiniers et collectivités un purin d'orties commercialisé par nos industriels, alors que la recette est à la portée de tous ? Les associations trouvent cette situation inacceptable. Le combat n'est donc pas encore terminé...

Source : www.actu-environnement.com

Info flash : L'Europe a consommé 8,3 milliards d'euros de pesticides en 2007, soit 31,7 % de la consommation mondiale !



Agenda

Salon Agribex, à Bruxelles du 1 au 6 décembre.

Organisée par la Fédération Belge de l'Équipement pour l'Agriculture, l'Horticulture, l'Élevage et le Jardin (FEDAGRIM), la 66^{ème} édition du salon international de l'agriculture, de l'élevage, du jardin et des espaces Verts aura lieu cette année à Bruxelles du 1 au 6 décembre. Pour en savoir plus :

Salon Paysalia : le salon des paysages du jardin et des sports, à Lyon, du 2 au 4 décembre. Collectivités publiques et privées, entrepreneurs, paysagistes, architectes, gestionnaires ... seront présents lors de ce salon qui met un point d'honneur à réunir l'ensemble des métiers de la filière paysage.

Colloque Santé et Environnement, à Paris 7, le 14 décembre, organisé par la Société française de santé et environnement.

Salon Proxima Vert et Sport, à Lyon, les 20 et 21 janvier. La 11^{ème} édition de ce salon rassemblera les professionnels des espaces verts et des terrains de sports.

Journées Jardin, Santé et Environnement, à Paris, Bordeaux et Lyon, du 21 janvier au 04 février. Ces journées ont pour but de convaincre les citoyens, les professionnels et les décideurs du rôle vital du jardin et du végétal pour l'homme. Professionnels du monde horticole, paysagistes et urbanistes, techniciens des services espaces verts, personnels hospitaliers, médicaux et sociaux sont invités à participer.

Lectures

- Concevoir et gérer une ville verte et fleurie - Classeur du fleurissement, 2009-2010

Fleurissement et valorisation touristique des communes, nature et biodiversité en ville, enjeux de la gestion phytopharmaceutique pour des espaces de qualité, les gazons, les arbres et les arbustes, le fleurissement hors-sol et aérien, les aires de jeux, les patrons de massif...

- Le Guide du désherbage 2009-2010 - Pourquoi et comment désherber ?

Références pratiques en matière de désherbage, nombreuses réflexions et solutions pratiques pour limiter les adventices... Diverses techniques existent, préventives ou curatives, de la conception au choix des végétaux, (plantes couvre-sol, paillages...), des interventions mécaniques aux applications chimiques. L'essentiel est de réfléchir, comparer, choisir ses méthodes de désherbage.

- Ville et paysage, le guide des achats 2009-2010

Outil pour découvrir les fabricants, fournisseurs et leurs produits dans le domaine des espaces verts, du fleurissement, des aménagements urbains et du paysage.

- L'eau et les espaces verts, J.R Tiercelin, édition Tec et Doc

Premier ouvrage à dresser un panorama complet des relations eau et espaces verts, il donne les clés nécessaires au choix d'aménagement le plus judicieux devant chaque situation. Il s'adresse aussi bien aux décideurs, qu'aux concepteurs et réalisateurs d'espaces verts, qui y trouveront des aspects plus techniques au travers des divers exposés et fiches techniques présentés.



La nature s'invite au sein des ZAE (zones d'activités économiques)

À Sars et Rosières, une commune située au sein du PNR Scarpe Escaut (Nord-59), le projet d'une ZAE a pris en compte certains éléments naturels préexistants sur le site, tels qu'un cours d'eau et l'ensemble de ses berges, dans le schéma d'aménagement. Le choix des plantes s'est orienté vers des variétés indigènes et rustiques, moins gourmandes en eau et plus résistantes aux maladies et autres ravageurs. Le projet permet donc de concilier aménagements paysagers et biodiversité, avec notamment la création d'une prairie fleurie, qui se révèle en outre plus économique à entretenir que la traditionnelle pelouse. Ces aménagements, proches de la nature, confèrent au site un cadre agréable fort apprécié des salariés, ainsi qu'une image de marque bénéfique aux entreprises. Ce site a fait l'objet d'un reportage vidéo, consultable ici.

La biodiversité est généralement le parent pauvre des ZAE, la nature présente se résumant bien souvent à quelques étendues de pelouses rases gorgées de pesticides et d'alignements d'arbres allochtones souffreteux. En outre, la superposition des statuts (parcelles publiques et privées) sur un même site complexifient la conception et la gestion des espaces. Une harmonisation entre tous les acteurs concernés est donc indispensable. Le projet Life-SMIGIN (Sustainable Management by Interactive Governance and Industrial Networking) financé par la Commission Européenne dans le cadre de son programme LIFE, la Région wallonne et la Région Nord-Pas-de-Calais, doit permettre de développer un aménagement écologique des ZAE, en les intégrant mieux au sein des espaces naturels dans lesquels elles s'insèrent, par la préservation ou la restauration des maillages écologiques et par une gestion différenciée des espaces verts. Ce projet, mené par l'UWE de concert avec la CCI de Valenciennes (Nord-59), a pour objectif « d'améliorer la gestion environnementale des entreprises situées sur un même parc d'activité économique ».

Vous souhaitez en savoir plus à ce sujet ? Rendez-vous sur le site du projet :

<http://www.econetwork.eu>

Sur ce site, vous trouverez des expériences de zonings en Belgique ayant mis en place différents projets de gestion environnementale collective. Par exemple, saviez-vous qu'à Mouscron, dans le cadre du PCDN, et grâce à l'appui de la commune et de la CCI Wallonie Picarde, des diagnostics ont pu être réalisés pour chaque entreprise, afin d'établir des préconisations personnalisées de végétalisation ? Des plantations d'arbres et l'aménagement de prés fleuris sur l'espace public sont venus compléter la démarche des entreprises. Les essences végétales indigènes ont bien entendu été privilégiées. Les impacts positifs de cette action se sont rapidement fait sentir : augmentation du bien-être des salariés, de l'attractivité du site, ainsi que de ses capacités d'accueil de la biodiversité.

Vous pouvez également aller voir l'expérience d'une ZAE en Alsace, où les salariés, enthousiasmés par la démarche écologique et guidés par une association environnementale locale, ont participé à la réalisation de nichoirs, de plantations sur le parc et d'opérations de taille des arbres.



Pour aller plus loin...

Pesticides

Site dédié aux études scientifiques sur les pesticides :
<http://www.pesticides-etudes.mdrgf.org/>

Site dédié aux victimes (majoritairement du milieu agricole) des pesticides :
<http://www.victimes-pesticides.org/>

ARTAC, association pour la recherche thérapeutique anti-cancéreuse, présidée par le Pr. Bel-pomme, « seule association française de lutte contre le cancer à promouvoir une prévention environnementale. » :
<http://www.artac.info/>

Vidéo «Jardiner sans pesticides», réalisée par la Maison de la consommation et de l'environnement de Rennes :
http://www.dailymotion.com/video/xbaemg_jardiner-sans-pesticides-flash-cons_lifestyle?from=rss

Plantes invasives

Une liste des espèces de plantes invasives est disponible sur botanique.org:
<http://www.botanique.org/biodiversite/pestes-vegetales/listes-plantes-envahissantes/plantes-presentant-danger-environnement-article24349.htm>

Abeilles

Vers une filière apicole durable :
http://www.actu-environnement.com/ae/news/filiere_apicole_durable_plan_saddier_ministere-agriculture_9015.php4

Le site du programme de l'UNAF : « abeille, sentinelle de l'environnement » :
<http://www.unaf-apiculture.info/projet.htm>

L'Actu Pôle GD
Journal du pôle wallon de gestion différenciée
rue d'Artagnan, 28
4600 Visé

tél : 04 264 53 44

fax : 04 379 69 12

web : www.gestiondifferenciee.be
mél : elise@gestiondifferenciee.be

décembre 2009

